

ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF

Siège social : 5 Parc du Béarn – 92210 SAINT CLOUD
Association régie par la loi du 1er juillet 1901
enregistrée à la Sous-Préfecture de Boulogne-Billancourt
SIREN : 799 476 569 // RNA W923004421

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL MIXTE DU 13 mars 2018

L'an deux mille dix huit

Et le 13 mars

A 18 heures 30,

Au siège de l'association (45/47 rue Paul Bert – 92100 Boulogne-Billancourt)

Les membres de l'ASSOCIATION FRANÇAISE DE FOOTGOLF se sont réunis en Assemblée générale mixte afin d'adopter la modification des statuts de l'association et de renouveler la composition du Comité Directeur.

Monsieur Romuald PRETOT, actuel Président de l'association, est désigné Président de séance.

Une feuille de présence est signée en début de séance par les membres présents de l'Assemblée générale.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition des membres :

- Un exemplaire de la convocation de l'Assemblée ;
- Le projet de texte des résolutions soumises à l'Assemblée ;
- La feuille de présence certifiée exacte ;
- Les statuts actuels de l'Association FOOTGOLF ;
- Le rapport d'activité de l'Association FOOTGOLF ;
- Les comptes annuels de l'Association FOOTGOLF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Les comptes annuels de l'Association FOOTGOLF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Les comptes annuels de l'Association FOOTGOLF au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Le projet des nouveaux statuts de l'Association FOOTGOLF ;
- L'arrêté des comptes pour les années 2014, 2015 et 2016.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

A titre ordinaire :

1. Approbation du barème des cotisations ;
2. Présentation du rapport du Président sur 2014 ;
3. Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et affectation du résultat ;
4. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2014 ;
5. Présentation du rapport du Président sur 2015 ;
6. Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et affectation du résultat ;
7. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2015 ;
8. Présentation du rapport du Président sur 2016 ;
9. Approbation des comptes clos de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et affectation du résultat ;
10. Quitus aux membres du comité directeur pour l'année 2016 ;
11. Election d'un nouveau Comité Directeur ;

A titre extraordinaire :

12. Refonte totale des statuts (tous les articles sont modifiés y compris l'objet social) ;
13. Présentation des démarches fédérales ;
14. Désignation d'un représentant en charge du développement des relations avec les instances identifiées ;
15. Mise en place d'un process en vue d'un état des lieux du réseau de parcours AFFG ;
16. Désignation d'une commission sponsoring ;
17. Présentation des résultats de l'enquête menée auprès des membres 2017 ;
18. Présentation du dispositif de participation des membres pour la Coupe du Monde (Bénévoles, Sponsoring, Médias, Promotion) ;
19. Questions diverses.

S'agissant d'une seconde assemblée générale réunie sur le même ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans quorum.

Le Président de séance présente le projet de modification des statuts de l'association.

Le Président de séance donne la parole aux membres de l'Assemblée désirant la prendre. Des observations sont échangées et des explications complémentaires sont fournies.

* * *

Après discussion et échanges de vues, et plus personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A TITRE ORDINAIRE

RESOLUTION 1 - APPROBATION DU BAREME DES COTISATIONS 2018

L'Assemblée générale adopte le barème des cotisations 2018 des membres de l'Association.

Le barème des cotisations 2018 ainsi adopté est joint au procès-verbal de l'Assemblée adoptant cette résolution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 2 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2014, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014 faisant apparaître un résultat déficitaire de 2565 €. L'assemblée générale confirme l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2014 au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 3 - QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR POUR L'ANNEE 2014

L'assemblée générale donne aux administrateurs de l'association, quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 4 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2015, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015 faisant apparaître un résultat déficitaire de 3129 €. L'assemblée générale confirme l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2015 au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 5 - QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR POUR L'ANNEE 2015

L'assemblée générale donne aux administrateurs de l'association, quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 6 - APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016 ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance et entendu le rapport oral du président sur la situation morale et financière de l'activité pour l'exercice 2016, approuve ledit rapport et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 6999 €. L'assemblée générale confirme l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 7 - QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR POUR L'ANNEE 2016

L'assemblée générale donne aux administrateurs de l'association quitus entier et sans réserve de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 8 - ELECTION DES MEMBRES DU NOUVEAU COMITE DIRECTEUR

Conformément aux statuts, l'Assemblée générale élit un nouveau Comité Directeur, pour une durée de 4 ans, comprenant :

- Monsieur Aldo BALESTRA élu à onze voix pour et une voix contre ;
- Monsieur Ludovic GAUDET élu à dix voix pour et deux voix contre ;
- Monsieur Mickael LAFON élu à l'unanimité ;
- Monsieur Paul-Edouard LEFEBVRE élu à l'unanimité ;
- Monsieur Paul NOWAK élu à l'unanimité ;
- Monsieur Roger PIECHE élu à onze voix pour et une voix contre ;
- Monsieur Grégory PILIER élu à huit voix pour et quatre voix contre ;
- Monsieur Romuald PRETOT élu à l'unanimité ;
- Monsieur Ivan SUBILEAU élu à onze voix pour et une voix contre ;
- Monsieur David THOMAS élu à onze voix pour et une voix contre ;

Monsieur Jimmy HUE n'est pas élu au Comité Directeur avec six voix pour et six voix contre. Conformément aux statuts constitutifs de l'Association, la voix du Président a compté double.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

RESOLUTION 9 - REFONTE TOTALE DES STATUTS

L'Assemblée générale adopte article par article, dans leur intégralité, le nouveau texte des statuts entièrement refondus.

Tous les articles sont ainsi modifiés (sauf les articles 10 et 21) conformément au texte annexé.

L'objet social de l'Association est modifié comme suit :

« L'ASSOCIATION FRANCAISE DE FOOTGOLF est une association sportive qui a pour objet :

- *d'organiser, de développer et de promouvoir en France, la discipline sportive qu'est le FOOTGOLF ;*
- *d'organiser la pratique du FOOTGOLF au profit de ses adhérents ;*
- *de fédérer toutes les personnes physiques et morales quelles qu'elles soient (associations, groupements sportifs...) pratiquant le FOOTGOLF, de représenter officiellement les membres de l'association tant en France, auprès des pouvoirs publics, qu'à l'étranger auprès des instances sportives internationales ;*
- *de proposer des biens et services en relation avec le FOOTGOLF tels que des événements sportifs, la vente de produits dérivés et toutes autres activités commerciales ou/et promotionnelles connexes ;*
- *de se consacrer de façon générale à tout ce qui concerne le FOOTGOLF, directement ou indirectement, et de se prononcer en dernier ressort sur toute question ayant trait à ce sport. »*

La dénomination de l'Association est modifiée comme suit « ASSOCIATION FRANCAISE DE FOOT-GOLF » (ancienne dénomination) devient « ASSOCIATION FRANCAISE DE FOOTGOLF » (nouvelle dénomination).

Les nouveaux statuts tiennent compte du transfert du siège social décidé par le Comité Directeur en date du 11 avril 2016 de 5, Parc du Béarn - 92210 Saint-Cloud (ancien siège social) au **45/47 rue Paul Bert - 92100 Boulogne-Billancourt** (nouveau siège social).

Ces modifications entrent en vigueur immédiatement.

Les nouveaux statuts ainsi adoptés sont joints au procès verbal de l'Assemblée adoptant cette résolution.

Cette résolution est adoptée par les membres à 9 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

RESOLUTION 10 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES INSTANCES IDENTIFIEES

L'Assemblée Générale nomme Cédric Martins, qui sera en charge de la commission destinée au développement des relations avec les institutions et les pouvoirs publics.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres.

RESOLUTION 11 - MISE EN PLACE D'UN PROCESS EN VUE D'UN ETAT DES LIEUX DU RESEAU DE PARCOURS AFFG

Aucun candidat n'a souhaité se présenter pour prendre en charge la commission proposé par le Comité Directeur.

Cette résolution n'est pas adoptée par les membres.

RESOLUTION 12 - DESIGNATION D'UNE COMMISSION SPONSORING

Aucun candidat n'a souhaité se présenter pour prendre en charge la commission proposé par le Comité Directeur.

Cette résolution n'est pas adoptée par les membres.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures20.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance de l'Assemblée générale.

Le Président de séance
Monsieur Romuald PRETOT

